

## LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUD 16 MARS 2023

Numéro	OBJET	Décision du conseil
291-2023	VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022 DU BUDGET LOTISSEMENT	Approuvée
292-2023	VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET LOTISSEMENT	Approuvée
293-2023	AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF AU BUDGET 2023 DU LOTISSEMENT	Approuvée
294-2023	VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022 DU BUDGET DE LA COMMUNE	Approuvée
295-2023	VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET DE LA COMMUNE	Approuvée
296-2023	AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMNISTRATIF AU BUDGET 2023 DE LA COMMUNE	Approuvée
297-2023	FOURNEAU SALLE DES FETES	Approuvée
298-2023	REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DUES PAR EDF, GDF ET France TELECOM	Approuvée
299-2023	PARTICIPATION AU FINANCEMENT DU MATERIEL POUR LE CLUB DE FOOT	Approuvée
300-2023	DEMANDE DE REALISATION PARTERRE RUE DES BOULATS	Approuvée
301-2023	REFERENTS COMMUNAUX AMBROISIE	Approuvée
302-2023	SOLUTION CONNECTEE D'ECLAIRAGE AUTOMATIQUE AU PROFIT DES MOYENS DE SECOURS HELIPORTE	Refusée

**Département de la Nièvre**  
**Mairie de Luthenay-Uxeloup**  
**(58240)**

<b>Numéro</b>	<b>Résumé de la décision</b>
291-2023	Approbation du compte de gestion 2022 du budget lotissement.
292-2023	Approbation du compte administratif 2022 du budget du lotissement avec un résultat définitif de 19 519,78 €.
293-2023	Le Conseil Municipal vote les reports suivants au budget 2023 du lotissement : - 2892,24 € au compte 002, excédent de fonctionnement reporté. - 16 627,54 € au compte 001, excédent d'investissement reporté.
294-2023	Approbation du compte de gestion 2022 du budget de la commune.
295-2023	Approbation du compte administratif 2022 du budget de la commune avec : - Résultat de clôture de fonctionnement : + 334 311,42 € - Résultat de clôture d'investissement : + 21 688,99 € - Solde des restes à réaliser : - 62 077,87 €  Résultat définitif : 293 922,54 €.
296-2023	Le Conseil Municipal vote les reports suivants au budget 2023 de la commune : - 293 922,54 € au compte 002, excédent de fonctionnement reporté. - 21 688,99 € au compte 001, excédent d'investissement reporté. - 40 388,88 € au compte 1068, excédent de fonctionnement capitalisé.
297-2023	Le conseil municipal vote pour l'achat d'un fourneau pour la salle des fêtes sur devis de la société Groupe Comptoir pour un montant de 4 800 € TTC.
298-2023	Comme chaque année, le conseil municipal vote les redevances d'occupation du domaine public dues par EDF, GDF et Orange : - Pour les ouvrages de réseaux de transport et de distribution d'énergie électrique pour EDF. - Pour les ouvrages de réseaux publics de transport de gaz pour GDF - Pour les réseaux aériens et souterrains de telecom sur le domaine public communal pour Orange.
299-2023	Le club de foot de la commune a remporté une aide du conseil départemental dans le cadre du budget participatif pour l'installation de filets le long du terrain. L'installation nécessite des fourreaux qui ne sont pas inclus dans le budget. Le club a donc sollicité la participation financière de la commune.  Le conseil décide : d'accepter le devis de l'entreprise Bouillet pour un montant de 525,02 € TTC et d'accorder une subvention exceptionnelle de 1000 euros.
300-2023	L'arrêt des parents sur un parterre rue des Boulats, à proximité de l'arrêt de bus, cause une détérioration de celui-ci.  Le conseil Municipal accepte la demande de réalisation d'un parterre en gravillon à cet endroit.
301-2023	Désignation de deux référents ambroisie chargés de repérer l'ambroisie afin d'en limiter les infestations : Pascal JACQUET et Pascal BOSSAT.
302-2023	Présentation d'une solution connectée qui doit permettre d'accélérer, faciliter et sécuriser l'intervention des hélicoptères de secours sur la commune par l'utilisation d'une application contrôlant l'éclairage du stade de foot.  Compte tenu du coût et des différents retours sur le dispositif, le conseil municipal refuse.